

# PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°21 - publié le 18 décembre 2024



LE DÉPARTEMENT

**Ardèche**  
LE DÉPARTEMENT



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER SAISON 2023-2024

DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL  
JEUDI 5 DECEMBRE 2024

DOMAINE DES CLÉVOS – ÉTOILE SUR RHÔNE

## PROCÈS-VERBAL

### PERSONALITÉS PRÉSENTES À LA TRIBUNE

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Roland ARNAUD, Secrétaire Général du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Thibault FOURNEL, Responsable du Développement et de la Communication du District Drôme-Ardèche de Football ;
- Mme Véronique PUGEAT, 6<sup>ème</sup> vice-présidente du Département de la Drôme, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports ;
- M. Christian FEROUSSIER, 2<sup>ème</sup> vice-président du Département de l'Ardèche, en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial auprès du Président ;
- M. Didier ANSELME, Membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et Président du District de la Savoie de Football ;
- M. Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la Fédération Française de Football ;
- M. David DER BAGHDASSARIAN, Société EUREX, Expert-Comptable.

### AUTRES PERSONALITÉS PRÉSENTES

- M. Dominique D'AGOSTINO, Président du CDOS 26 ;
- M. Dominique DRESCOT, Membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football.

### 18H50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### MOT D'ACCUEIL :

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;

#### ANNONCE DU QUORUM :

- 123 clubs présents sur 176 clubs convoqués.
- Le taux de participation des clubs s'élève à 70 %, représentant 81 % des voix des clubs.
- Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.





**LISTE DES CLUBS ABSENTS :**

N° DE CLUB	NOM DU CLUB	N° DE CLUB	NOM DU CLUB
528354	A.S. ALBOUSSIÈRE	523342	ET.S. MALISSARDOISE
580707	F. C. MAHORAIS DROME ARDECHE	524479	FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR
560358	BEACH TEAM CEVENNES MERIDIONALES	552265	EN AVANT MONTVENDRE
522553	U.S. BAIX	530484	F.C. NOZIERES
523208	IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON	532631	F.C. ORGNAC L'AVEN
546233	SAINT RESTITUT F.C.	580660	A. S. ROMANAISE
549647	F.C. DU PAYS DE BOURDEAUX	544713	S.C. ROMANS
581032	BOURG LES VALENCE FUTSAL	548090	F.J. VENCE BERRE
536241	F.C. BREN	564293	CLUB DES JEUNES DE SAILLANS SECTION FOOTBALL
553842	F. C. CLERIEUX-ST/BARDOUX-GRANGES/LES/BEAUMONT	533092	VIVAR'S C. SOYONS
529284	UNION SPORTIVE 2 VALLONS	517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL
536923	F.C. LA COUCOURDE	551620	ETOILE SPORTIVE LE LARIS MONTCHENU
535239	A.S. COUCOURON	504316	AM.S. DONATIENNE
504304	S.C. CRUAS	552388	F. C. D'AUBENAS
564491	ASSOCIATION SPORTIVE FOOTBALL D'ANNONAY	581219	F. C. ROYANS VERCORS
504332	C.O. DONZEROIS	518765	JOYEUSE S. ST PAUL
520730	F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES	554453	F. C. LOISIR RAMBERTOIS
553425	O. S. VALLEE DE L'OUVEZE	531589	A.OM.C. ST REMEZE
531218	A.S. GILHOC S/ORMEZE	529403	EV.S. ST SAUVEUR DE CRUZIERES
851792	F. L. GUILHERAND GRANGES	581570	VETERANS UPIE FOOTBALL CLUB
550627	A.S. DE LA BASTIDE	602054	ASPTT GRAND VALENCE
504562	C.S. LAPEYROUSIEN	564741	VALENCE FUTSAL 26
554458	F. C. RAMBERTOIS	810152	VALENCE MEDICAL
561202	ATHLETIC FOOT CEVEN	581941	AC. DE FOOT YACOUB
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	581950	F.C. DES GORGES DE L'ARDECHE
533767	CERC.S. DE MALATAVERNE	530368	A.S. CANCOISE VILLEVOCANCE
564713	ASSOCIATION FUTSAL FÉMININ 26 VALENCE		

CLUBS EXCUSÉS	CLUBS INACTIFS, RADIÉS OU SANS LICENCIÉS	CLUBS ABSENTS
---------------	--	---------------

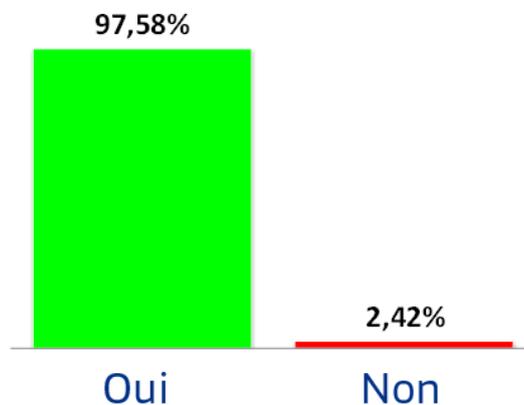


## 19H20 : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU 13/06/24 :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

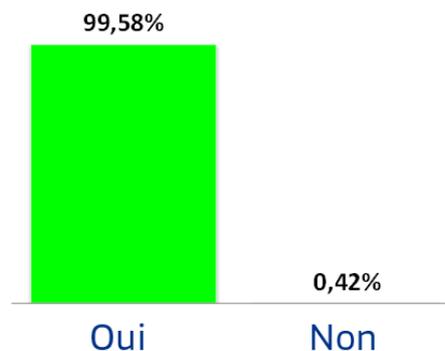
## APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'AG DU 13 JUIN 2024 PRÉSENTÉ DANS LE CAHIER DE L'AG D'HIVER 2024



### APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 23/24 :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

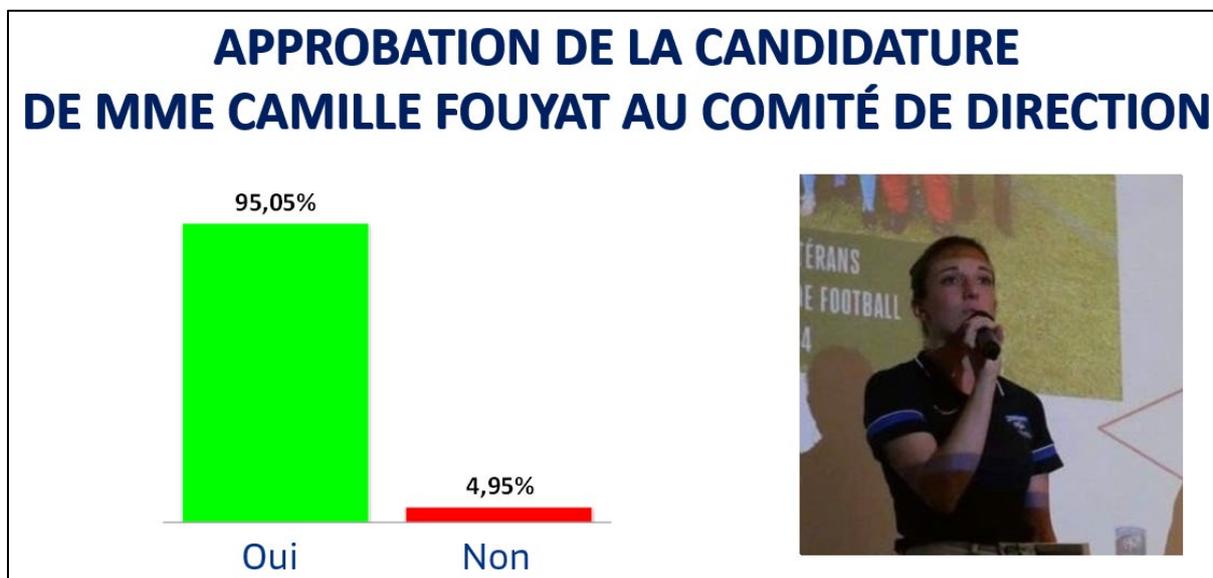
## APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 23/24 PRÉSENTÉS DANS LE CAHIER DE L'AG 2023





## APPROBATION D'UNE CANDIDATURE AU COMITE DE DIRECTION - MME CAMILLE FOUYAT :

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football



## APPROBATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Présentation : M. Philippe AUBERT – Président de la commission des Jeunes du District Drôme-Ardèche de Football

### Proposition d'évolution vers la catégorie U16 R2

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSÉ
<p><b>3.2. Détermination des montées et des descentes.</b></p> <p>3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>Principe des descentes de Ligue :</p> <p>Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.</p> <p>D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2é monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.</p>	<p><b>3.2. Détermination des montées et des descentes.</b></p> <p>3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.</p> <p>Principe des descentes de Ligue :</p> <p>Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.</p> <p>D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2é monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.</p>



2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

### 3.2. Détermination des montées et des descentes.

3.2.1. Championnat U15 Les joueurs doivent être licenciés U15 ou U14. Les joueuses U16F, U15F, U14F peuvent participer Les joueurs(es) licenciés(es) U13 ou U13F, au nombre maximum de 3, peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Principe des descentes de Ligue :

Descente de Ligue U15 (R2 et U14R1B) : Réintégration en District U15 D1. Les paragraphes ci-dessous valent pour 1 descente de Ligue. En cas de descente(s) supplémentaire(s), celle(s)-ci entraînera(ont) autant de descente(s) pour chaque niveau à l'issue de la saison.

D1 : 1 poule de 10 équipes. A l'issue de la saison, le 1er monte en ligue U16R2 et bénéficiera de la possibilité de monter en U15R2. Si le club ne répond pas favorablement à cette possibilité, alors il conserve une équipe en U15 D1 pour pérenniser la catégorie au sein du club, et le 2<sup>e</sup> monte en U15R2. Les clubs de la poule afficheront leur choix avant la fin des matchs aller. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième accéderait à sa place.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

### Accès en U16R2 :

Parmi les clubs n'ayant pas déjà une équipe engagée en U16R2, accède alors en U16R2 l'équipe du club du District Drôme-Ardèche de Football engagée en championnat régional la mieux classée au terme de la saison. Critères classement des équipes du District Drôme-Ardèche par ordre de priorité :

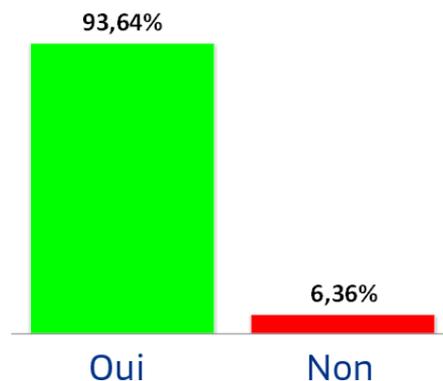
- 1- L'équipe la mieux classée en U15R1 selon les classements de la LAuRA Foot,
- 2- L'équipe la mieux classée en U15R2 selon les classements de la LAuRA Foot, Une équipe accédant de U15R2 vers U15R1 est considérée mieux classée qu'une équipe descendant de U15R1 vers U15R2.
- 3- Le premier du championnat U15D1 L'équipe accédant de U15D1 vers U15R2 est considérée mieux classée qu'une équipe descendant de U15R2 vers U15D1.

Si le premier du championnat U15D1 refuse cette possibilité d'accession en U16R2, alors elle proposée au deuxième, voire au troisième sans pouvoir aller au-delà. Le club classé 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> selon le cas conserve alors son équipe en U15D1, s'il ne bénéficie pas déjà d'un désistement du champion U15D1 ou du suppléant éventuel.

Nota : Lorsqu'un club est descendant de U16R2 vers U17D1, son équipe U15 peut accéder en U16R2 si elle est la mieux classée au titre des critères du présent règlement.

2 descentes en D2. En cas de descentes supplémentaires il sera fait application de l'article 28.2 des Règlements Sportifs du District.

## APPROBATION DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE «PROPOSITION D'ÉVOLUTION VERS LA CATÉGORIE U16 R2»





## RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

- Feuille de match informatisée
  - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Permanence sportive / arrêté municipal
  - Présentations : M. Laurent JULIEN – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football / M. Jean-Yves COQUELLE – Président de la commission d'Appel du Drôme-Ardèche de Football
- Demande de modifications de matchs
  - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Equipe en sommeil / mutations
  - Présentation : M. Nicolas BRUNEL – Président de la commission des Arbitres du Drôme-Ardèche de Football
- Messagerie officielle des clubs
  - Présentation : M. Roland ARNAUD – Secrétaire Général du District Drôme-Ardèche de Football

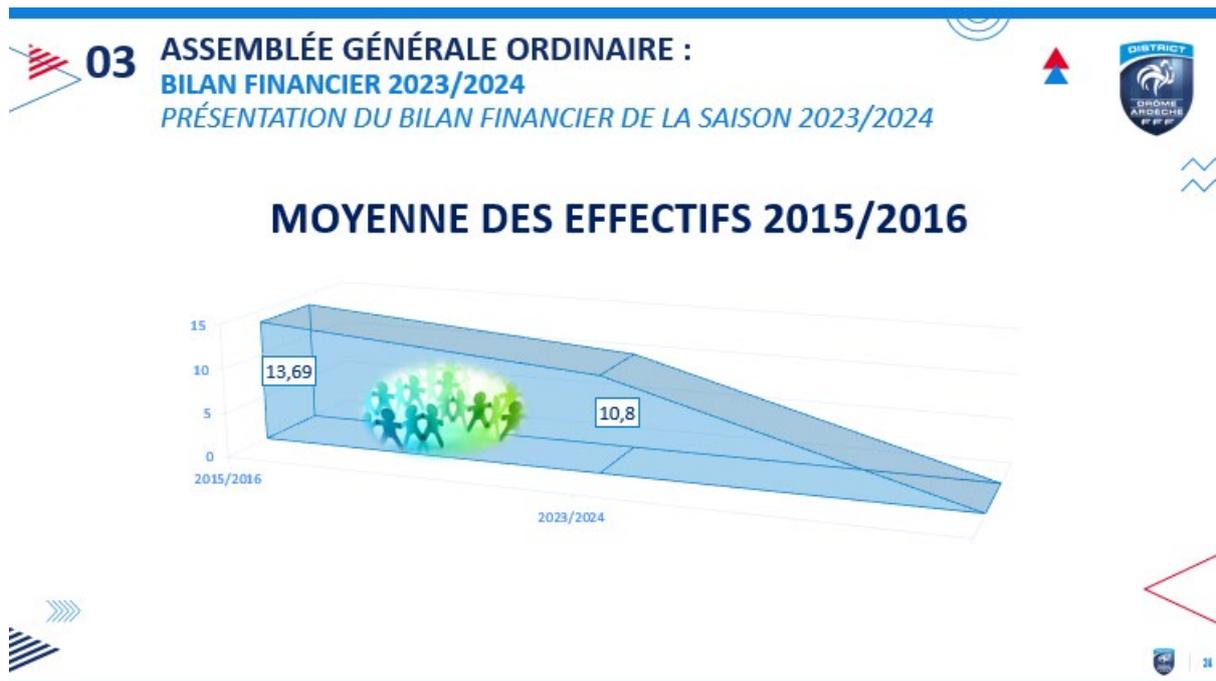
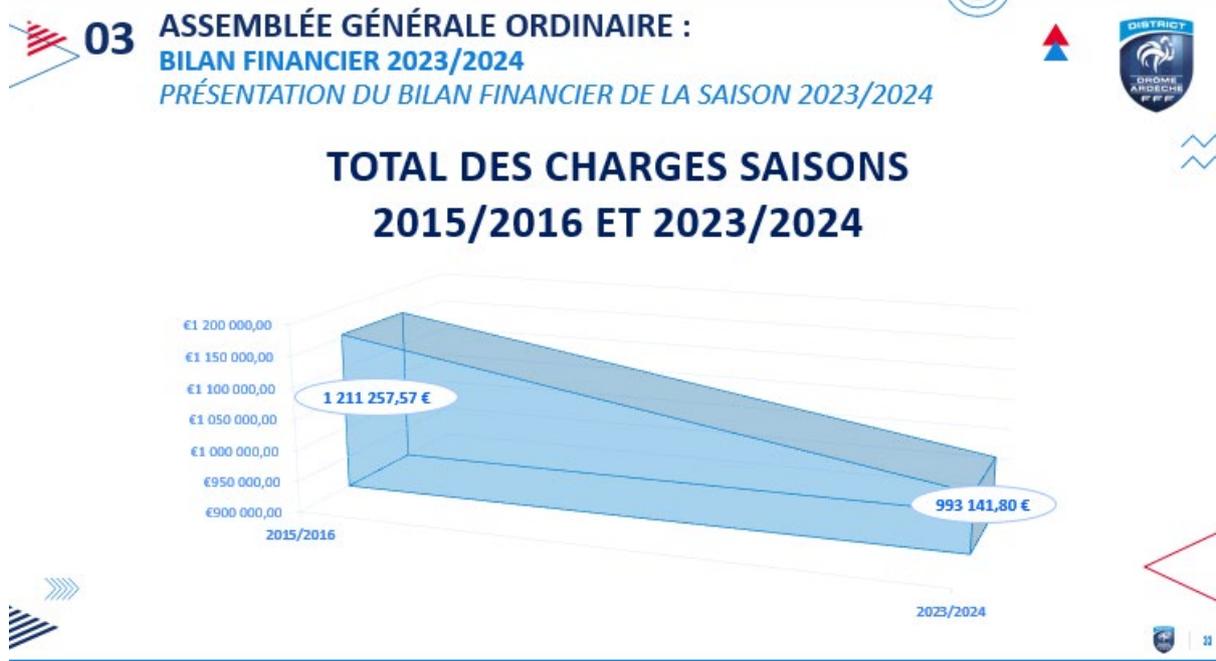
## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE DU 14 DÉCEMBRE

- Présentation des modalités de vote
  - Présentation : M. Pascal PARENT – Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la FFF.



## BILAN FINANCIER DE LA SAISON 22/23

- Présentation : M. David DER BAGHDASSARIAN – Société EUREX, Expert-Comptable





03

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :  
BILAN FINANCIER 2023/2024**

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



**MASSE SALARIALE BRUTE AU 30 JUIN 2024  
EN COMPARATIF AVEC 2015/2016**



03

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :  
BILAN FINANCIER 2023/2024**

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



**ANIMATION DES PRATIQUES ET RECOMPENSES**



### 03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024

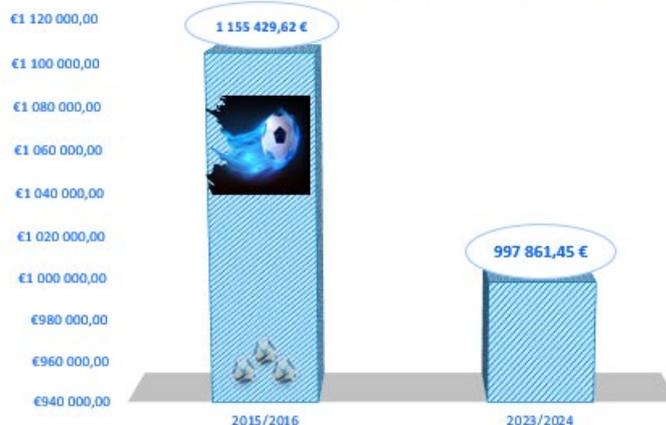
## CHARGES SUR 5 SAISONS ET BUDGET 2024/2025

CHARGES	REALISE 2019/2020	REALISE 2020/2021	REALISE 2021/2022	REALISE 2022/2023	REALISE 2023/2024	BUDGET 2024/2025
<b>Charges de Fonctionnement</b>						
Achats administratifs	36 973,56 €	28 697,15 €	39 419,95 €	23 358,36 €	19 411,86 €	21 158,00 €
Frais Généraux	67 222,68 €	72 104,22 €	76 135,58 €	63 547,08 €	74 933,54 €	76 943,00 €
Développement, animation des pratiques et récompenses	43 092,10 €	10 875,01 €	39 573,93 €	64 659,82 €	70 138,45 €	62 249,00 €
Fonctionnement et organisation interne	19 173,49 €	11 094,28 €	15 516,94 €	40 059,31 €	33 355,24 €	51 765,00 €
Projet Performance Fédérale (Rassemblements RD et FMS)	22 893,34 €	22 830,66 €	36 072,30 €	31 420,35 €	39 237,65 €	36 160,00 €
Formation technique	18 023,30 €	4 765,00 €	20 716,64 €	14 420,29 €	9 957,81 €	14 145,00 €
Déplacements des Commissions - Comité de Direction et frais observations	35 565,38 €	13 347,95 €	41 229,24 €	61 478,27 €	57 992,64 €	58 970,00 €
Déplacements des salariés	14 264,99 €	11 326,83 €	22 529,54 €	21 619,93 €	16 276,83 €	19 775,00 €
Déplacements des intervenants Equipe Technique				9 413,71 €	11 919,93 €	12 000,00 €
Prévisions des intervenants (en contrats intermittents 2024/2025)			18 878,88 €	68 628,76 €	78 309,91 €	0,00 €
Masse salariale contrats intermittents 2024/2025						40 268,86 €
Totale Masse salariale Brute	347 813,79 €	259 745,91 €	356 162,98 €	303 611,46 €	352 995,56 €	409 978,00 €
Charges sociales contrats intermittents 2024/2025						9 354,30 €
Totale Charges sociales et indemnités diverses	139 111,93 €	44 694,43 €	162 041,27 €	134 007,07 €	129 415,56 €	141 245,00 €
Impôts et taxes	31 962,93 €	12 760,40 €	27 055,09 €	21 924,25 €	26 608,76 €	28 767,00 €
Amortissements	39 321,71 €	41 037,47 €	43 980,11 €	53 368,56 €	46 758,31 €	43 774,73 €
Créances douteuses - Reclassement dans amortissements dépr.	208,00 €	1 818,33 €	94,10 €			
Dotations aux provisions	17 029,00 €	13 629,00 €				
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>832 656,20 €</b>	<b>548 726,64 €</b>	<b>899 406,55 €</b>	<b>911 517,22 €</b>	<b>967 312,05 €</b>	<b>976 929,73 €</b>
Charges exceptionnelles	150 617,04 €	67 218,00 €		61 814,74 €	24 263,00 €	20 000,00 €
Impôt sur Produits Financiers	1 917,00 €	1 308,34 €	1 200,66 €	1 345,68 €	1 566,75 €	1 650,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>985 190,24 €</b>	<b>617 252,98 €</b>	<b>900 607,21 €</b>	<b>974 677,64 €</b>	<b>993 141,80 €</b>	<b>998 579,73 €</b>

### 03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024

## TOTAL DES PRODUITS





### 03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



## PRODUITS SUR 5 SAISONS ET BUDGET 2024/2025

PRODUITS	REALISE 2019/2020	REALISE 2020/2021	REALISE 2021/2022	REALISE 2022/2023	REALISE 2023/2024	BUDGET 2024/2025
<b>Produits de fonctionnement</b>						
Clubs	292 591,99 €	65 116,32 €	338 873,73 €	357 361,59 €	414 383,83 €	398 423,60 €
Cotisations clubs - Guide pratique	22 755,80 €	22 652,70 €	22 012,60 €	22 124,00 €	21 620,40 €	21 470,00 €
Compétitions terrains	94 942,79 €	2 795,22 €	93 647,33 €	98 288,43 €	102 275,43 €	104 230,00 €
Pénalités	174 891,40 €	39 668,40 €	223 213,80 €	236 949,16 €	290 488,00 €	272 723,60 €
<b>Recettes propres au District</b>	<b>85 957,09 €</b>	<b>55 593,87 €</b>	<b>86 743,23 €</b>	<b>96 097,72 €</b>	<b>75 166,49 €</b>	<b>100 320,13 €</b>
Marketing - Réseaux sociaux	54 722,08 €	31 459,04 €	34 207,44 €	38 245,00 €	28 488,85 €	58 020,13 €
Cotisations membres et officiels	12 042,90 €	9 983,70 €	9 389,59 €	11 802,10 €	11 836,80 €	11 000,00 €
Autres recettes	19 192,11 €	14 152,13 €	43 246,69 €	46 050,62 €	34 840,84 €	31 300,00 €
Formations stages	47 040,50 €	18 180,00 €	47 210,00 €	46 195,00 €	47 865,00 €	48 980,00 €
Subventions	430 446,11 €	445 929,56 €	437 719,20 €	390 539,84 €	412 873,16 €	398 390,00 €
Subventions Ligue et FFF	259 819,41 €	193 384,13 €	215 831,20 €	224 121,64 €	228 309,44 €	227 790,00 €
Subventions Publiques	170 626,70 €	252 545,43 €	221 888,00 €	166 418,20 €	184 563,72 €	170 600,00 €
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>856 035,69 €</b>	<b>584 819,75 €</b>	<b>910 546,16 €</b>	<b>890 194,15 €</b>	<b>950 288,48 €</b>	<b>946 113,73 €</b>
Résultat de fonctionnement	23 379,49 €	36 093,11 €	11 339,61 €	-31 323,07 €	-17 023,57 €	-30 816,00 €
Total des produits financiers	18 075,13 €	13 441,75 €	12 360,32 €	14 486,00 €	17 871,13 €	16 500,00 €
<b>Résultat financier</b>	<b>18 075,13 €</b>	<b>13 441,75 €</b>	<b>12 360,32 €</b>	<b>14 486,00 €</b>	<b>17 871,13 €</b>	<b>16 500,00 €</b>
Résultat courant avant impôts	41 454,62 €	49 534,86 €	23 499,93 €	-6 837,07 €	847,96 €	
Total des produits exceptionnels	83 569,00 €	5 500,00 €	80 741,00 €	42 201,20 €	29 701,84 €	5 500,00 €
Reprise provision et amortis, transfert de charges	83 569,00 €		80 741,00 €	42 201,20 €	29 701,84 €	
Charges exceptionnelles	150 617,04 €	67 218,00 €			24 263,00 €	
Résultat exceptionnel provisions	-67 048,04 €	-61 718,00 €	80 741,00 €	-39 613,54 €	5 438,84 €	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>957 679,82 €</b>	<b>603 761,50 €</b>	<b>1 003 647,48 €</b>	<b>946 881,35 €</b>	<b>997 861,45 €</b>	<b>968 113,73 €</b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-27 510,42 €</b>	<b>-13 491,48 €</b>	<b>103 040,27 €</b>	<b>-27 796,29 €</b>	<b>4 719,65 €</b>	<b>-30 466,00 €</b>



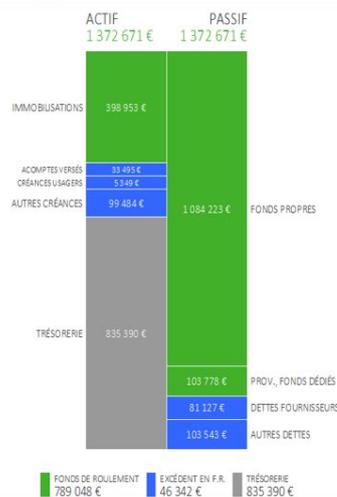
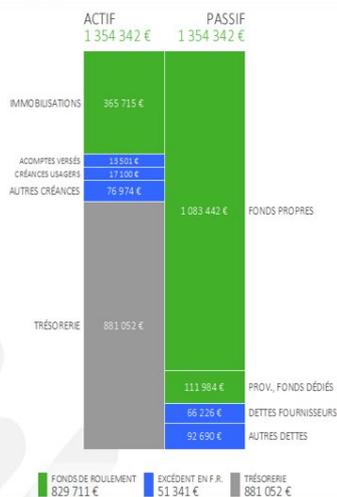
### 03 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : BILAN FINANCIER 2023/2024

PRÉSENTATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024



BILAN AU 30/06/2024

BILAN AU 30/06/2023

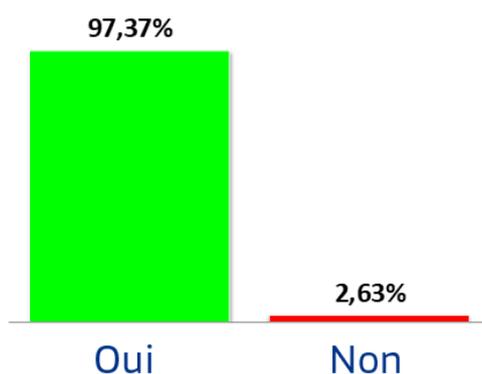




APPROBATION DU BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2023/2024 – COMPTES CLOS LE 30/06/2024 :

## APPROBATION DU BILAN FINANCIER 2023/2024 :

- COMPTE DE RÉSULTAT
- BILAN
- AFFECTATION DU RÉSULTAT EN AUGMENTATION DE LA RÉSERVE DE FONCTIONNEMENT

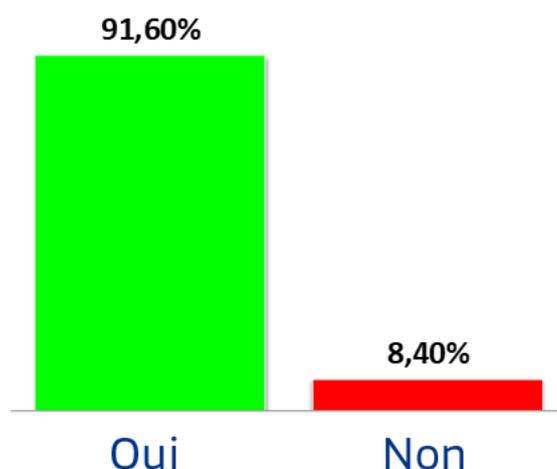


L'Assemblée décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au 30 juin 2024 de 4 719,65 € en augmentation de la réserve de fonctionnement.

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS LE 30/06/2023

- Lecture : M. David DER BAGHDASSARIAN – Société EUREX, Expert-Comptable

## APPROBATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CLOS AU 30/06/2024





## APPROBATION DES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2024/2025

- Présentation : M. Jean-François VALLET – Président du District Drôme-Ardèche de Football

## TARIFS 2024/2025

Ajout d'une ligne tarifaire :  
Contribution à la structuration et  
à l'accompagnement des clubs

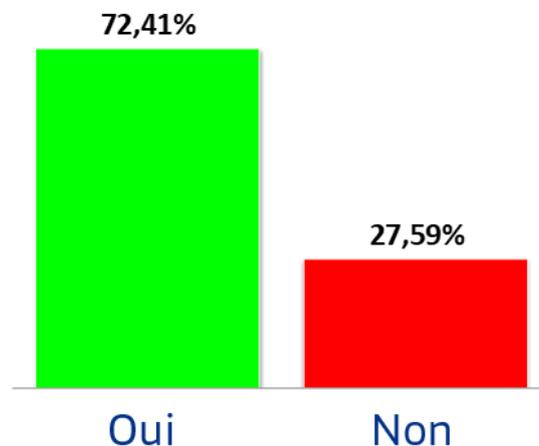


Contribution à la structuration et à l'accompagnement des clubs  
Par nombre de licenciés de la saison précédente

0,50 € en décembre 24  
0,50 € en juin 25



## APPROBATION DES TARIFS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2024/2025





## ALLOCUTIONS DE CLOTURE

- M. Jean-François VALLET, Président du District Drôme-Ardèche de Football ;
- M. Pascal PARENT, Président de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et membre du COMEX de la Fédération Française de Football ;
- Mme Véronique PUGEAT, 6<sup>ème</sup> vice-présidente du Département de la Drôme, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports ;
- M. Christian FEROUSSIER, 2<sup>ème</sup> vice-président du Département de l'Ardèche, en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial auprès du Président ;

21H00 : CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

21H00 : OUVERTURE DE LA REMISE DE RÉCOMPENSES DE LA SAISON 23/24

**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*CHALLENGE DU FAIR-PLAY*

	1 <sup>ER</sup>	2 <sup>ème</sup>
Remise par <b>Séniors D1</b> M. Djamel DJEDOU	O. CENTRE ARDECHE	O. SALAISE RHODIA
Remise par <b>Séniors D2</b> M. Pascal BRUYAT	US. PONT LA ROCHE	C.OM. CHATEAUNOVOIS
Remise par <b>Séniors D3</b> M. Djamel DJEDOU	A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY	FC COLOMBIER ST BARTHELEMY
Remise par <b>Séniors D4</b> M. Pascal BRUYAT	FC CHEYLAROI	FC ORGNAC L'AVEN
Remise par <b>U20</b> M. Claude BRESSON	US 2 VALLONS	SC BOURGUESAN
Remise par <b>U17</b> M. Philippe AUBERT	AS CORNAS	FOOT MONT PILAT AMS DONATIENNE US VALLEE DU JABRON



**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*MÉDAILLES DU DISTRICT*

JF. VALLET – R. ARNAUD – JF. VILLAND – L. JULIEN – C. BRESSON



**M. Vincent BRET**

DDAF

**Mme Isabelle LE ROUX**

US ST JUST ST MARCEL

**M. Aubry COLOMBET**

PS ROMANS

**M. Jean-Luc THERME**

US ST JUST ST MARCEL

**Mme Françoise GUIGON**

ENT ST ALBAN GROSPIERRES

**M. Adolphe CROZET**

RC TOURNON TAIN

**M. Dominique FOULHOUX**

AS ST DONAT

**M. Francis SAUZON**

AVS ROIFFIEUX

**M. Rodolphe BERMEJO**

US PEYRINS

**M. Véronique BLACHIER**

ES BOULIEU LES ANNONAY

**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*ANNIVERSAIRES CLUBS : 50 ANS*



**FC SAINT DIDIER SOUS AUBENAS**

Remise par M. Richard ZAVADA



**A.ANIMATION J. ST ALBAN D'AY**

Remise par M. Jean-François VILLAND



**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*COUPS DE SIFFLET D'HONNEUR*



**M. Sébastien DOGAN**  
FC CHABEUIL

**Mme Noémie MONTAGNON**  
FC EYRIEUX EMBROYE

**M. Azeddine SABOUR**  
US CHANAS SABLONS/SERRIERES

**M. Nicolas MILHES**  
CS CHATEAUNEUF DE GALAURE



**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*ARBITRES CLASSÉS 1<sup>ER</sup> DE LEUR CATÉGORIE*



**ARBITRE D1**

**M. Gaëtan ROUCHETTE**  
FOOT MONT PILAT

**ARBITRE D2**

**M. Clément HAVARD**  
AS CHAVANAY

**ARBITRE D3**

**M. Patrick PINTO**  
US PORTES HAUTES CEVENNES

**ARBITRE D4**

**M. Jonathan BARBIER**  
RC SAVASSON

**JEUNE ARBITRE DISTRICT**

**M. Guilherme CORDEIRO MONTEIRO**  
VALLIS AUREA FOOT

**JEUNE ARBITRE DISTRICT**

**M. Mathis MICHEL**  
US BAS VIVARAIS

**ARBITRE ASSISTANT**

**M. Michael DUBOIS**  
JOYEUSE S. ST PAUL





## 04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024

MÉDAILLES DE LA LIGUE – JF. VALLET – P. PARENT – D. ANSELME – D. DRESCOT



**M. Hervé BOSSY**  
AS CHAVANAY

**M. Jean-Louis CHOMAT**  
RC MALVINOIS MAUVES

**M. Christophe MONTET**  
FC MUZOLAIS

**M. Bernard BETTON**  
DDAF

**M. Stéphan MONTALBANO**  
DDAF

**M. Bernard DELORME**  
DDAF

**M. Jean-François AUNAVE**  
DDAF

**M. Patrick GIRON**  
DDAF

**M. Djamel DJEDOU**  
DDAF

**M. Rémi MATHON**  
FC LARNAGE SERVES

**Mme Nathalye PELIN**  
DDAF

**M. Pierre AGIER**  
AS VALLEE DU DOUX

**M. Jean-Pierre SERAFINI**  
DDAF

**M. Richard ZAVADA**  
DDAF

**M. Olivier POZIN**  
FC MUZOLAIS

**M. Laurent JULIEN**  
DDAF



## 04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024

RÉCOMPENSES ÉDUCATEURS



**Mme Séverine DESMARTIN**  
AS LA SANNE

Remise par M. Yohann VALLET

**M. Quentin ORARD**  
AS ST MARCEL LES VALENCE

Remise par M. Philippe PEALAT

**M. David EXBRAYAT**  
AS SUD ARDECHE

Remise par M. Guy RENAUDIN





## 04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024 CLUBS ACCÉDANT AU NIVEAU LIGUE



1<sup>ER</sup>

Remise par **Séniors D1**  
M. Djamel DJEDOU

US DAVEZIEUX VIDALON

2<sup>ème</sup>

O. SALAISE  
RHODIA

3<sup>ème</sup>

ESPÉRANCE  
HOSTUNOISE

Remise par **Séniors D1F**  
Mme Nathalie PELIN

ATOM SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE

Remise par **U18F**  
Mme Mathilde REBOULLET

FC 540

Remise par **U20 D1**  
M. Philippe AUBERT

RHONE CRUSSOL FOOT 07

Remise par **U17 D1**  
M. Claude BRESSON

RHONE CRUSSOL FOOT 07



Remise par **U15 D1**  
Mme Martine MOMBARD

UMS MONTÉLIMAR



## 04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024 REMISE DES RÉCOMPENSES DE LIGUE



**RHONE CRUSSOL FOOT 07**  
**CHAMPION U15 R2**

Remise par M. Dominique DRESCOT

**ENTENTE CREST AOUSTE**  
**CHAMPION SENIORS R2**

Remise par M. Didier ANSELME

**OLYMPIQUE DE VALENCE**  
**CHALLENGE DU FAIR PLAY U16 R1**

Remise par M. Pascal PARENT





**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*DISPOSITIFS FFF*

**PODIUM**  
**PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

ES BEAUMONTELEGER

FC VALLON PONT D'ARC

FC PORTES LES VALENCE

Remise par  
M. Thomas FONTANILLS

**PODIUM ACTIONS**  
**PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL**

FC 540

FC HAUTERIVES US GRAND SERRE

ATOM SPORT FOOTBALL PIERRELATTE

AV.S ROIFFIEUX

Remise par  
M. Laurent JULIEN

**DISPOSITIF**  
**PUISSANCE FOOT**

FC VALLON PONT D'ARC

Remise par  
M. Thomas FONTANILLS

**PODIUM**  
**TOUTES FOOT**

CS CHATEAUNEUF DE GALAURE

FC CHABEUIL

US 2 VALLONS

Remise par  
Mme Nathalie PELIN



**04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :**  
**REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024**  
*MÉDAILLE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL*

**M. Pascal BRUYAT**

Remise par M. Pascal PARENT





**04** ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :  
REMISE DES RÉCOMPENSES 2023/2024  
*ISABELLE CAMPOS – 40 ANS AU SERVICE DU DISTRICT ET DES CLUBS*



# Mme Isabelle CAMPOS

## 40 années au service du District et des clubs

Remise par M. Jean-François VALLET



21H45 : CLOTURE DE LA REMISE DE RÉCOMPENSES DE LA SAISON 23/24





# COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

## PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du 16/12/2024

**Président** : DJEDOU Djamel

**Présents** : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :  
[competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

### **INFORMATION FMI :**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres !** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match**.
- **Le calendrier sportif paraîtra après le 12 juillet. Merci aux clubs d'en prendre connaissance sur le site du district afin de planifier vos événements nécessitant une modification du calendrier au plus tôt.**
- **Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers notamment quand des matchs sont reportés.**
- **Merci de nous avertir 21 jours avant si vous souhaitez modifier votre horaire de match.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.  
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter, sans oublier de prévenir le Club adverse et l'arbitre de la rencontre

**Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.**

**Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :**





Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

**Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.**

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

**Horaire Légal** : C'est l'heure officielle qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé** : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire Négocié** : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

**Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS** lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.





- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

**INFORMATION FMI :**

**NE PAS OUBLIER DE TELECHARGER LA NOUVELLE VERSION POUR ACCEDER A VOS RENCONTRES, VOIR LA PROCEDURE SUR LA PAGE D'ACCEUIL DU SITE INTERNET DU DISTRICT.**

**L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres :** L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

Tout manquement fera l'objet d'une amende.

Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

**Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.**

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.

Cette demande doit être faite via l'adresse mail [competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

**Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation**

**Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.**

**Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclubs par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.**

**Procédure ci-dessous**



## Chapitre I : Correspondant Footclubs

### I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

**Remarque :**

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la zone où il est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la Feuille de match



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Suite aux nombreux reports du week-end du 20 octobre merci de vérifier vos calendriers concernant les différents matchs reportés. A noter également que le 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe Xavier Bouvier a été reporté.

- Responsable délégation : Éric THIVOLLE
- Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :

**Suite à de nombreux matchs de championnat en retard, les prochaines dates de Coupe sont les suivantes :**

**En coupe Xavier Bouvier, les matchs en retard n'ayant pas eu lieu les 14 et 15 Décembre ont été reportés au 26 Janvier 2025. La commission vous informe qu'il est impératif que ces rencontres se jouent sous peine de Match perdu, aucun arrêté ne sera toléré.**

Pour le tour de cadrage de la Coupe Xavier BOUVIER les 08 et 09 Février les exempts sont : PLATEAU ARDECHOIS, SALAISE RHODIA 3, FC BREN, VAL D'AY , PS ROMANS , MAUVES , US MONTELMAR, LUSSAS, CORNAS ou SARRAS , ST MARTIN DE VALAMAS ou SARRAS

- Le 08 et 09 février 2025 prochain tour de cadrage de la Coupe René Giraud avec 1 exempt, BOULIEU LES ANNONAY 2.
  - Les huitièmes de finale des deux coupes auront lieu le 01 et 02 mars 2025.
  - Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025
  - Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Le tirage de la Coupe Vétérans a été tiré. Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu le vendredi 15 novembre suite au report de la 1<sup>ère</sup> journée.

Le second tour aura lieu le 03 février avec un exempt tiré : Ets Malissard





Le troisième tour aura lieu le 01 mars

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !

Pour rappel, en cas d'égalité il n'y a pas de prolongation. Un rappel du règlement vous sera transmis la semaine du 1<sup>er</sup> match.

Merci également de procéder à la vérification des licences **AVANT** le match.

- Responsable Foot diversifié :

Désormais le foot diversifié sera géré par la commission « Loisirs ».

Merci de prendre contact avec Dominique D'AGOSTINO 06 76 99 55 92 ou Claude BRESSON au 06 70 03 20 57 pour tout renseignement.





# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°18

### Réunion électronique du 16 / 12 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

#### FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail ([competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes ([competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

#### TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :  
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

US MONTELIMAR :

U11 Futsal le 04 Janvier 2025,  
13 Futsal le 05 Janvier 2025.

#### U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

#### PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Pour la phase printemps qui débutera le 15 Mars 2025, la Commission souhaite mettre en place les plateaux selon le schéma suivant :





- Niveau 1 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement,
- Niveau 2 : Plateaux composés d'équipes de joueurs U6/U7,
- Niveau 3 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement.

Nous pourrons vous proposer cette pratique si l'ensemble des clubs se positionne dans ces différents niveaux afin de faire des poules géographiques d'un niveau cohérent.

#### Méthodologie :

Merci de vous rendre dans FOOTCLUBS.

Rubrique Epreuves puis Foot animation Loisir cliquer sur engager des équipes et suivre les différentes étapes. Les clubs procéderont donc à leurs engagements depuis FOOTCLUBS jusqu'au 10 Janvier 2025.

En cas de difficultés contacter Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Merci de faire cette démarche au plus tôt pour nous faciliter la préparation des calendriers

**Prochains Plateaux :** Samedi 15 mars à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Par défaut les engagements de la phase AUTOMNE seront reconduits pour la phase PRINTEMPS.

Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 janvier 2025, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Le principe de participation de 2 équipes max d'un même club par plateau est confirmé.

**Prochains Plateaux :** Samedi 15 mars 2025 à 13h30.

## U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 10h00.

#### **PREPARATION PHASE PRINTEMPS :**

Nous enregistrons dès maintenant les desideratas des clubs pour le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase de la saison qui débutera le 01 février 2025. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1<sup>ère</sup> phase feront parvenir leurs souhaits avant le 20 décembre 2024, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

**Prochains plateaux :** Samedi 01 février 2025 à 10h00.





## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 13h30.

### **2ème Phase D1 à D6 :**

Elle débute le samedi 01/02/2025.

Si vous souhaitez inscrire une équipe supplémentaire en D6 et seulement en D6, merci de faire parvenir un mail officiel à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) avant le 31/12/2024.

## U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **COUPE Gilbert PESTRE :**

#### **Tour 1/32é Finale :**

La rencontre Ent BOURG ARGEN/St JULIEN – OL SALAISE RHODIA 2 est programmée le 19/01/2025 (MATCH A).

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025 (MATCH B)

#### **Tour 1/16é Finale (26/01/2025):**

Les rencontres sont en ligne.

Les vainqueurs des matchs A et B des 1/32é de finale ci-dessus se rencontrent. Le lieu du match sera déterminé selon les résultats. Les 4 clubs prévoient une réception potentielle.

### **D1 :**

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 19/01/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – GFHT1.

### **D2 :**

#### **Poule A :**

La rencontre de la journée 8 du 08/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

HOSTUN – AS ST MARCEL LES VALENCE.

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

AS ST MARCEL LES VALENCE – PS ROMANS.





Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :  
US DROME PROVENCE – FC VALENCE.

Transmission Commission des règlements :

Poule B :

MONTELIER US 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 du 15/12/2024.

**BRASSAGES**

Poule E :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024, JS ST PAUL ROMANS – GFHT 3 est programmée le 12/01/2025.

Poule F :

Les rencontres de la journée 9 du 15/12/2024 sont reportées au 12/01/2025 :

ES MALISSARD / ES BEAUMONTELEGER 2,  
AS ST MARCEL VALENCE 2 / FC DIOIS.

Poule G :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024, ACE – MONTELIER 2 est programmée le 12/01/2025.

Poule K :

Les rencontres de la journée 9 du 15/12/2024 sont reportées au 12/01/2025 :

Ent SARRAS 2 / Ent ST ALBAN ROIFFIEUX,  
ES NORD DROME / Ent LARNAGE-SERVES BREN.

**Forfaits Journée :** VALLIS AUREA 2 (Poule B) ; USVALLEE JABRON /FCV 3 (Poule H) ; BG ST ANDEOL (Poule J).

**Forfait général :** US PONT LA ROCHE 2 (Poule D)

**RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

**UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





### **COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :**

Le tirage du 1 er tour de la Coupe est en ligne. Dernières rencontres de ce tour programmées le 18/01/2025.

#### **Rencontres reportées du 14/12/2024 :**

ANCONE US 1 / FC RHONE VALLEES 1 est reportée au 18/01/25

AS CORNAS 2 / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 18/01/25

FC PLATEAU ARDECHOIS / AS CHAVANAY 2 est reportée au 18/01/25

Ent HERMITAGE CHATEAUNEUF / GFHT 1 est reportée au 18/01/25

#### **Transmission Commission des règlements :**

MONTELIER US 1 / FC GOUBETOIS 1 du 14/12 /2024.

### **D1 :**

#### **La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :**

US MOURS / AS SUD ARDECHE F 1,

en retard est programmée le 18/01/2025.

#### **La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024 :**

US MONTELIMAR 1 / AS SUD ARDECHE F 1,

en retard est programmée le 25/01/2025.

### **D2 :**

#### **Poule A :**

#### **La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :**

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1

en retard est programmée le 25/01/2025.

### **Brassage**

#### **RAPPEL :**

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule ainsi que les 6 meilleurs troisièmes des 7 poules, seront versés au niveau U17 D3. Les autres équipes intégreront le niveau U17 D4.

Pour l'accession à la division supérieure, les équipes classées au même rang de poules différentes d'un même niveau de championnat sont départagées par les points obtenus lors des matchs joués entre les 5 premiers de leurs poules respectives.

En cas d'égalité de points entre les équipes à départager, le classement entre elles s'effectuera de la façon suivante :

1. Différence entre les buts marqués et les buts encaissés du mini championnat entre les 5 premiers des poules respectives,
2. Meilleur attaque,
3. Buts marqués à l'extérieur.

#### **Poule B :**

#### **Les rencontres de la journée 9 du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :**

FC MUZOLAIS / ENT NORD DROME,

BREN FC / OL SALAISE RHODIA.





### **Poule E :**

Les rencontres de la journée 9 du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :

ENT CREST AOUSTE ACE 2 / FA LE TEIL MELAS,  
ES MALISSARD / ES BEAUMONTELEGER.

### **Poule F :**

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 11/01/2025 :

DROME PROVENCE/CHATEAUNEUF DU RHONE.

### **Poule G :**

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 21/12/2024 :

FC ST RESTITUT / AF CEVENNES.

Forfait en U17 Brassage (Journée 9): Ent S CHOMERAC (Poule F) ; AS VEORE MONTOISON 2 (Poule F) ; FC ROCHEGUDE (Poule G).

### **Coupe GAMBARDELLA :**

Félicitations au clubs AS SUD ARDECHE F pour sa qualification pour les 1/32<sup>é</sup> de finales après sa victoire contre LE PUY F43 (U18R1). Prochain tour le week end des 11 et 12 janvier 2025.

## **U20**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **UTILISATION FMI :**

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

### **U20D1 :**

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, AS SUD ARDECHE – SC BOURG ST ANDEOL est programmée le 18/01/2025.

Journée 3 : La rencontre de la journée 4 du 28/09/2024, SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Journée 4 : La rencontre de la journée 4 du 05/10/2024, AS SUD ARDECHE – FC MONTELMAR est programmée le 21/12/2024.

Journée 7 : La rencontre de la journée 7 du 16/11/2024, AS CHAVANAY – AS SUD ARDECHE est programmée le 01/03/2025.





**U20D2 :**

Forfait général : Ent CREST AOUSTE 2

**Coupe Georges ETIENNE :**

1<sup>er</sup> Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts (AS SUD ARDECHE FOOT 1, FC DU CHATELET, US VALLEE DU JABRON & VALENCE FC).

Retrait du FC CHATELET.

Les rencontres suivantes du 1<sup>er</sup> Tour du 14/12/2024 sont reportées au 21/12/2024 :

JOYEUSE ST PAUL / FA LE TEIL MELAS,  
Ent SARRAS S ST VALLIER / BOURG ST ANDEOL SC.

Les rencontres suivantes du 1<sup>er</sup> Tour du 14/12/2024 sont reportées au 18/01/2025 :

AS CORNAS 1 / ES CHOMERAC,  
AS ST MARCELLOISE / ASF PIERRELATTE.

Transmission Commission des règlements :

Ent MONTELIER CHABEUIL / GFHT du 14/12 2024.



## COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ENCADREMENT DES ÉQUIPES

PROCÈS-VERBAL N° 2

Réunion du 17/12/24

**Présidence** : M. Jean-Marie PION

**Présents** : MM. René ARTES, Philippe PEALAT, Jean François AUNAVE.

### RAPPEL AUX CLUBS

#### **IMPORTANT** :

**TOUTES LES CORRESPONDANCES CONCERNANT NOTRE COMMISSION DOIVENT ÊTRE TRANSMISES AU SECRETARIAT DU DISTRICT A NOTRE ATTENTION ET NON A D'AUTRES COMMISSIONS SOUS PEINE DE NE PAS ÊTRE PRISES EN COMPTE.**

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit être entraînée par des éducateurs diplômés. Les déclarations des éducateurs sont effectuées directement sur footclubs, le contrôle s'effectue au district.

Pour les séniors, la déclaration était effective le 08/09/2024.

Pour les jeunes, la déclaration était effective le 15/09/2024.

#### RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES :

- En cas de changement d'éducateur au cours de la saison, aviser immédiatement la commission et fournir l'identité, le diplôme détenu et le numéro de la licence du successeur.
- En cas d'arrêt du travail, fournir la copie de l'arrêt du travail.
- En cas d'absence, fournir avant la rencontre un courrier à l'entête du club justifiant le motif exact. Le règlement permet quatre absences excusées au cours de la saison (art.5.2).
- Ne pas oublier de déclarer le nouvel éducateur par saisie sur footclubs.
- En cas de suspension, le club ou l'éducateur doivent informer immédiatement la commission concernant cette situation.

Les Présidents et dirigeants des clubs dont un éducateur possède une dérogation sont invités à suivre l'évolution de la situation suite à l'engagement pris par cette personne et le club. La commission fera le bilan qui s'imposera à la date déterminée.



## CATEGORIES

- **Séniors D.1 :**

RAS.

- **Séniors D.2.A :**

FC VALENCE :

l'éducateur déclaré le 24/09/2024, MAPAKOU Tendart fait l'objet des sanctions suivantes :

- les 27/10/2024 + 03/11/2024 + 10/11/2024 n'est pas inscrit comme éducateur sur la FMI comme le stipule l'article 5.1 de notre règlement.
- Les 17/11/2024 + 01/12/2024 + 09/12/2024 est absent non excusé, article 5.2.
- conformément à notre règlement le club est amendé de 150 euros et à ce jour l'équipe est pénalisée de moins 2 points pour 6 absences non motivées (article 5.2)
- à plusieurs reprises le club a été informé par mails sur ses deux adresses. (.org et .net)

- **Séniors D.2.B :**

CO DONZERE :

l'éducateur déclaré ELKHACHAL Nouraddine est absent non excusé le 24/11/2024 (article 5.2), le club est amendé de 25 euros.

En outre, à compter du 27/11/2024, changement de l'éducateur. PHILIBERT Nicolas devient le nouvel éducateur.

- **U.20.D.1 :**

US VALLEE DU JABRON :

Le 30/10/2024, changement de l'éducateur. CHARDON Bruno devient le nouvel éducateur.

- **U.17.D.1 :**

AS CHAVANAY :

l'éducateur déclaré PERONI Damien est absent non excusé le 07/12/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.

US MONTELIMAR :

l'éducateur déclaré BOULON Guillaume est absent non excusé le 12/10/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.

ENT USVJ/FCV VALDAINE:

à compter du 30/11/2024 changement d'éducateur, AURIC remplacé par MOATASSIM Billah.

- **U.17.D.2.A :**

US MOURS ST EUSEBE :

l'éducateur déclaré AGERON Yohan est absent non excusé le 02/11/2024 (art 5.2), suite à un changement d'éducateur son remplaçant TIRLOIT Thomas est absent non excusé le 30/11/2024 (art 5.2), le club est amendé de 50 euros.

GPT TOURNON :

l'éducateur déclaré WEISS Fabien est absent non excusé le 09/11/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.





- **U.17.D.2.B :**

EYRIEUX EMBROYE :

l'éducateur déclaré MUNIER Gabriel est absent non excusé le 16/11/2024 (art 5.2), le club est amende de 25 euros.

FC GOUBETOIS :

l'éducateur déclaré DELIAS Favien est absent non excusé le 30/11/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.

- **U.15.D.1 :** RAS.

- **U.15.D.2.A :**

HOSTUN :

l'éducateur déclaré M'HAIDI Mondher n'est pas inscrit comme éducateur le 22/09/2024 (art 5.1) et absent non excusé le 13/10/2024 (art 5.2), le club est amendé de 50 euros.

ENT.HERM.CHATEAUNEUF :

l'éducateur déclaré RICHONNIER Loïc est absent non excusé le 13/10/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.

- **U.15.D.2.B :**

CREST AOUSTE :

l'éducateur n'était pas déclaré le 06/10/2024 le club est amendé de 25 euros. BOUNAB Medhi éducateur déclaré le 10/10/2024 est absent non excusé les 17/11/2024 + 24/11/2024 + 08/12/2024 et 15/12/2024 (art 5.2), le club est amendé de 125 euros.

SUD ARDECHE :

l'éducateur déclaré GRANIER Quentin est absent non excusé le 14/12/2024 (art 5.2), le club est amendé de 25 euros.

**RAPPEL :**

Les éducateurs désignés comme responsables des équipes doivent être présents du début à la fin des rencontres. Etre inscrits sur la FMI en mentionnant la lettre **E** (éducateur) après leur identité. Ceci est une obligation, en cas de non-respect de cette mention, l'intéressé est porté absent (art 5.1).

Concernant les éducateurs joueurs, l'inscription est obligatoire comme JOUEUR et EDUCATEUR

Lors de la saisie des éducateurs sur footclubs, bien mentionner la CATEGORIE et L'EQUIPE que l'éducateur encadre et non toutes les équipes.





## COMMISSION DES ARBITRES PROCÈS-VERBAL N° 19

### INDISPONIBILITES TREVE HIVERNALE (JANVIER 2025)

Pensez, si vous le souhaitez, à vous mettre indisponible pendant **la Trêve Hivernale de janvier 2025**, car il y aura des matchs en retard potentiellement à arbitrer.

Nous vous demandons donc d'être vigilant et de bien surveiller votre Portail Officiel. Vous pouvez être désignés lors de ces rencontres. Si pour diverses raisons, vous ne souhaitez pas arbitrer pendant cette période-là, pensez à déposer vos indisponibilités, en respectant le délai (15 jours avant l'indisponibilité). Si ce n'est pas fait, il y aura l'application du règlement intérieur. Merci d'en prendre note.

### DYSFONCTIONNEMENT PORTAIL DES OFFICIELS

La commission d'arbitrage vous alerte sur le dysfonctionnement actuel du portail des officiels (non-apparition de vos désignations ou de vos rapports).

**Si jamais vous avez une désignation qui disparaît, merci de contacter le président de la Commission en arbitrage ou la commission par mail.**

**Pour un bon fonctionnement, merci de vous déconnecter de l'application et de vous reconnecter. Vous devez avoir les 2 versions (application et version internet)**

### FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE ADULTES & JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe des 2 prochaines formations FIA de la saison sportive 2024-2025.

Pour les candidats arbitres adultes uniquement elle aura lieu au siège du district :

- Samedi 25 janvier 2025 8 h à 18 h
- Vendredi 31 janvier 2025 8 h à 18 h
- Samedi 01 Février 2025 8 h à 18 h
- Vendredi 07 février 2025 19 h à 22 h

**A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30.**

Dernière FIA jeune de cette saison :

- Lundi 24 au Jeudi 27 février 2025 à CHATUZANGE LE GOUBET
- Samedi 01 Mars 2025 9 h à 12 h 30

Candidats jeunes uniquement : formation en internat sur 4 jours

**A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30.**





Vous trouverez ci-dessous le lien pour effectuer l'inscription de vos futurs candidats à l'arbitrage :  
[Le calendrier des formations initiales arbitres – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](#)  
Pour tous renseignements complémentaires :

**Inscriptions : service formation de la LAURA : 04 72 15 30 21 – [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)**

**Formation (déroulement, contenu...) : Baptiste PROTOY – CTDA : 06 15 60 01 54 – [bprotoy@drome-ardeche.fff.fr](mailto:bprotoy@drome-ardeche.fff.fr)**

#### RAPPEL DU RESPECT CONSIGNES DES TENUES

Comme annoncé à l'Assemblée Générale et lors des Réunions Techniques, nous vous rappelons que vous devez respecter, quelles que soient les compétitions et catégories, les règles suivantes :

**- Le Sous-maillot des joueurs doit être de la même couleur que les manches du maillot, y compris pour le gardien de but.**

**- L'Arbitre ne doit pas avoir de Sous-maillot qui n'est pas de la même couleur que son maillot arbitre.**

La commission vous informe que tout Arbitre qui ne respectera pas ces directives, se verra retirer 1 point à son classement et en cas de récidive, une décision sera prise par la commission des arbitres.

Nous comptons sur tous les Arbitres (Adultes et Jeunes) pour un arbitrage uniforme.

#### RECYCLAGE DES ARBITRES – D1 ET D2

**Le recyclage des arbitres D1 et D2 se déroulera le samedi 18 janvier 2025.** Vous devrez vous munir d'un stylo, de votre sifflet et de vos cartons.

Pour la partie terrain, merci de vous munir de vos crampons et de baskets de running ainsi que deux tenues sportives (notamment en cas de pluie - adaptées aux conditions climatiques).

Merci de prévoir le nécessaire pour la douche.

**Le rendez-vous sera à 8h15 au Stade de la Plaine à Saint-Péray fin prévu 18 H 00**

Votre présence est obligatoire. Toute absence entraînera un retrait de 5 points sur la note « comportement ». Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni.

*Liste des Arbitres convoqués :*

#### **DISTRICT 1 :**

BAUDUIN Sylvain,  
BEGOT Sébastien,  
DJERIDI Idriss,  
EL MARRAHI Saïd,  
GHEBBARI Nourredine,  
GUILLARD Sébastien,  
HAVARD Clément,  
LELONG Julien,





MARLHIN Alexandre,  
MEGHZILI Karim,  
SEDDOUGUI Fouad.  
SOUL Khaled,

#### **DISTRICT 2 :**

AYDIN Aydin,  
AZCUE Axel,  
BAZRI Mustapha Farid,  
DE JESUS SOUSA José,  
JOUAN Jannick  
JUSTIN Alexis,  
KAYA Bunyamin,  
KERBOGHOSSIAN Pierre,  
MALOSSANNE Aurélien,  
MALOSSE Sébastien,  
MICHEL Sébastien,  
PINTO Patrick,  
SADIK Salim,  
SELLAMI Bilel,  
VIOUGEAS Vincent,  
ZOUINE Khalid.

### CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

#### **JANVIER**

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h

Samedi 25 et Vendredi 31 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

#### **FÉVRIER**

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h

?? : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –

Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h

Samedi 22 : Recyclage JAD – à définir (secteur sud) – 8h à 13h

Lundi 24 au jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

#### **MARS**

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h00 à 12h30

Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

#### **MAI**

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h





## COURRIERS DES ARBITRES

- **BARBIER Jonathan** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur lu et noté.
- **SEDDOUGUI Foued** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur lu et noté.
- **ZINOUNE Mohamed** : Envoi d'une Attestation sur l'Honneur lu et noté.
- **LAGUT Ethan** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **ROUBI Frédéric** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **GUILLARD Sébastien** : Courriel lu et noté
- **DUMAS Anthony**: Courriel lu et noté
- **CASAGRANDE Christelle** : Courriel le nécessaire sera fait (pas prévenu d'un arrêté municipal)
- **AROUI Ilies** : Courriel le nécessaire sera fait (pas prévenu d'un arrêté municipal)

Prochaine parution du Procès-Verbal de la CDA : Le 15 janvier 2025, LE PRESIDENT DE LA C.D.A ET TOUTE SON EQUIPE VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE.

Président CDA  
Nicolas BRUNEL